

POLITIQUE

Le programme commun de gouvernement établi par les délégations

Le programme commun de gouvernement établi dans la nuit du 26 au 27 juin par la délégation communiste et la délégation socialiste a été officiellement présenté, mardi 27 juin, à l'occasion d'une conférence de presse au siège du P.S. par MM. Roland Leroy, membre du secrétariat du parti communiste, et Gérard Jaquet, membre du secrétariat du parti socialiste. Il doit encore être ratifié par les instances dirigeantes des deux formations, et le comité central du P.C.F. a été convoqué en session à cet effet les 29 et 30 juin.

Tel qu'il se présente, le programme commun n'est pas, point par point, comparable aux programmes de gouvernement précé-

demment élaborés par chacun des deux partis. Le nouveau document n'offre pas en effet de perspectives à moyen et long terme et se limite aux cinq années de la prochaine législature. De ce fait, certains choix fondamentaux, sur lesquels d'ailleurs les deux partenaires gardent des appréciations divergentes, ne sont pas tranchés. Les cas le plus net concerne la gestion des entreprises, c'est-à-dire le problème de l'autogestion. Dans la version définitive du programme, les négociateurs ont maintenu une formule étrange expliquant que l'intervention des travailleurs dans la gestion et la direction des entreprises prendra des formes nouvelles « que le parti socialiste inscrit dans la perspective de l'autogestion et le

parti communiste français dans le développement permanent de la gestion démocratique ».

De tous les points de divergence qui avaient surgi au cours des discussions menées depuis plusieurs années par les socialistes et les communistes, celui-ci est le seul qui soit vraiment « escamoté ». Dans tous les autres cas, une solution de compromis a pu être dégagée. Le P.C.F. a accepté de faire de larges concessions dans le domaine des institutions et de la politique étrangère. Les socialistes ont accepté d'aller plus loin qu'ils ne le souhaitaient primitivement en matière de nationalisations, et ils ont, comme déjà dans leur propre programme, modéré leurs ardeurs européennes tout en maintenant ouvertes les possibilités de développement de

PRÉAMBULE

En présentant un programme commun de gouvernement, le parti socialiste et le parti communiste français ont conscience d'accomplir un acte politique de grande importance. Ils affirment ensemble leur volonté de mettre fin aux injustices et aux incohérences du régime actuel. Pour y parvenir et pour ouvrir la voie au socialisme, des changements profonds sont nécessaires dans la vie politique, économique et sociale de la France.

Les perspectives ouvertes par l'union de la gauche et le rassemblement de toutes les forces du peuple, les propositions développées dans ce programme, sont les moyens qui permettront aux Français et aux Françaises de

vivre mieux, de changer leur vie. La préoccupation fondamentale du programme est de satisfaire leurs besoins et leurs aspirations.

Ce programme est un programme d'action ; il constitue un engagement des deux partis l'un à l'égard de l'autre comme à l'égard du pays ; il crée une situation nouvelle permettant d'instaurer une véritable démocratie politique et économique.

Le parti communiste français et le parti socialiste conservent naturellement leur personnalité. Ils se réclament l'un et l'autre de principes qui fondent leur existence propre. Certaines de leurs appréciations politiques sont

différentes. Ceci ne met pas en cause leur volonté et leur capacité de gouverner ensemble. L'accord qu'ils constatent aujourd'hui entre eux est suffisamment large pour leur permettre de proposer au pays un programme commun de gouvernement pour la prochaine législature.

Le parti socialiste et le parti communiste français sont convaincus que ce programme répond aux aspirations de millions de Français et aux exigences du développement de la démocratie. Ils appellent les Français à le soutenir et à le faire triompher. Ils le soumettent aux autres partis et organisations démocratiques en les invitant à les rejoindre dans cette action.

les actuelles grandes écoles et leurs classes préparatoires seront progressivement intégrées à l'enseignement supérieur.

● La recherche scientifique

Un effort particulier sera fait dans les domaines des sciences humaines et de la recherche biologique et médicale.

Le programme prévoit ensuite diverses mesures législatives et budgétaires en faveur du sport,

des loisirs, de la vie culturelle. Sur ce dernier point, « le gouvernement restaurera la notion de service public où elle a été mise en cause (O.R.T.F.). La promotion de la femme sera assurée (notamment par la reconnaissance du droit au divorce par consentement mutuel, l'allongement à seize semaines du congé de maternité, l'abrogation de la législation répressive concernant l'avortement). « La majorité et le droit de

vote à dix-huit ans seront instaurés. Le droit d'être élu à vingt et un ans pour toutes les élections sera établi. L'entreprise sera instaurée le droit de vote à seize ans, l'éligibilité à dix-huit ans.

Le service national sera ramené à six mois. Un statut démocratique du soldat sera promulgué. Les droits et les libertés d'expression, d'association, de pensée, de confession, seront garantis. »

II. — Démocratiser l'économie

« Démocratie économique et démocratie politique sont indissociables ; leur développement conjoint implique que chaque travailleur, chaque citoyen ait, à tous les niveaux, la possibilité et les moyens d'être partie prenante à l'élaboration des décisions, au choix des moyens, au contrôle de l'exécution et des résultats.

Les secteurs suivants seront nationalisés :

Dans leur ensemble : ressources du sous-sol, armement, industries spatiales et aéronautiques, industrie nucléaire, industrie pharmaceutique ;

Dans leur plus grande partie : industrie électronique (ordinateurs), industrie chimique.

Dès son installation, le gouvernement procédera à la nationalisation des groupes suivants :

Dassault, Rouvess-Uclaf, Rhône-Poulenc ; I.T.T.-France, Thomson-Brandt, Honeywell-Bull, Péchiney-Ugine-Kuhlmann, Saint-Gobain-Général d'Electricité (1).

« La responsabilité particulière de la puissance publique se traduira par des prises de participation financière pouvant aller jusqu'à des participations majoritaires dans la sidérurgie et le pétrole (Usinor-Vallourec, Wendel-Sidélor, Schneider, Compagnie française des pétroles, C.F.R., Total) (1), dans les transports aériens et maritimes, le traitement et la distribution des eaux, le financement des télécommunications, les concessions d'autoroutes. »

« La planification démocratique

Elle s'établira avec la plus large participation des travailleurs et de la population. « Son élaboration sera décentralisée au niveau des organisations des travailleurs, des entreprises, en premier lieu dans le secteur public et nationalisé, des collectivités régionales et locales et des organismes d'usagers. »

« L'aménagement du territoire

La politique d'aménagement du territoire tendra en particulier à réaménager et à réanimer les régions minières et frontalières, à rééquilibrer la région parisienne, à faire sortir l'Ouest et le Centre de leur sous-développement régional.

« La politique industrielle

Certaines actions vitales bénéficieront d'une concentration de moyens, notamment la remise en ordre et le développement des secteurs de production répondant directement aux besoins sociaux (bâtiment, pharmacie, la structure, culture et tourisme), la restructuration des secteurs de l'énergie et des transports, la réorientation des industries d'armement soit en fonction des besoins de la défense nationale, soit à des fins civiles.

« L'Etat interviendra directement ou par l'intermédiaire d'institutions financières, et notamment par sa politique de crédit, dans le financement des équipements collectifs, des infrastructures, dans les grandes opérations industrielles d'intérêt national (...).

« Tout investissement étranger devra présenter une utilité pour l'économie française (technologie nouvelle et capacité productive), dans le respect des conditions fixées par le plan.

« La politique agricole

Pour que la terre ne soit plus objet de spéculation, mais instrument de travail mis, en propriété ou en location, à la disposition des producteurs qui en ont le plus besoin, les ventes et locations foncières seront contrôlées par des offices fonciers cantonaux et départementaux, gérés majoritairement par les agriculteurs élus, avec des représentants des pouvoirs publics et des collectivités locales.

« Une nouvelle politique des prix et des marchés sera appliquée : des mécanismes seront mis en place pour que ce ne soient plus les « gros producteurs » qui reçoivent l'essentiel du soutien public ; la production sera orientée en fonction des besoins par une nouvelle hiérarchie des prix, les marchés seront réorganisés.

« La protection sociale des familles d'agriculteurs sera perfectionnée par un système de financement plus équitable, l'augmentation des prestations familiales.

(1) « Le Monde » du 28 juin a publié la fiche signalétique de ces entreprises.

I. — Vivre mieux, changer la vie

● Le pouvoir d'achat

« Une augmentation substantielle des salaires et traitements, particulièrement des plus bas et de ceux qui rémunèrent les travaux les plus pénibles, sera engagée. Dès aujourd'hui, aucun salaire ne devrait être inférieur à 1.000 francs par mois. Les abattements de zone, les disparités géographiques, ainsi que toutes les discriminations salariales fondées sur l'âge, le sexe ou la nationalité des travailleurs seront supprimés. »

« Un nouveau salaire minimum mensuel, national et interprofessionnel sera fixé et régulièrement révisé d'après un indice des prix établi avec l'accord des organisations syndicales. Ce salaire minimum progressera plus vite que la moyenne des salaires.

« L'institution de l'échelle mobile, fondée sur le même indice des prix, garantira le pouvoir d'achat des salaires, traitements, pensions, retraites et allocations familiales.

« Les prestations sociales seront immédiatement revalorisées, l'âge d'ouverture des droits à la retraite sera ramené à soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes, le droit au travail restant garanti au-delà. L'augmentation générale des retraites et des pensions sera engagée. Celles-ci seront rapidement amenées à 75 % du salaire annuel moyen des dix meilleures années.

● Les conditions de travail

« La durée effective du travail sera ramenée à quarante heures en cinq jours pour l'ensemble des salariés avec maintien intégral du salaire. La nouvelle législation comportera des dispositions visant à améliorer les conditions de travail : limitation des cadences et de la charge de travail, aménagement des horaires et des pauses, limitation du temps de présence aux postes de travail les plus durs et les plus dangereux sans diminution de salaire, limitation du travail de nuit dans les cas où il s'impose techniquement.

« Le droit à la formation et à l'amélioration de la qualification, permettant une progression professionnelle continue, sera véritablement reconnu. La rotation dans les postes de travail permettra l'acquisition de nouvelles qualifications entraînant le reclassement professionnel des travailleurs.

« Leur santé et leur sécurité seront protégées.

● L'emploi

« Le gouvernement considérera comme un objectif primordial la résorption du chômage et du sous-emploi chronique, particulièrement pour les femmes et les jeunes. Cet objectif sera atteint grâce à la nouvelle politique de restructuration et de développement de l'économie, aux investissements nouveaux qu'elle entraînera, à la réduction de la durée du travail, à l'établissement de la formation, à l'augmentation des salaires.

« Dans l'immédiat, les indemnités de chômage seront revalorisées et leur attribution élargie. Les travailleurs immigrés bénéficieront des mêmes droits que les travailleurs français. Le régime des retraites des rapatriés sera adapté. Les conditions d'indemnisation seront revues.

● La législation sociale

« Le gouvernement entreprendra une réforme profonde de la législation du travail. Il élaborera un nouveau code du travail tendant à élargir et à garantir les droits et libertés des travailleurs.

« La liberté de constitution des syndicats sera assurée, de même que sera reconnue leur indépendance à l'égard de l'Etat et des partis politiques.

● La santé

« Une structure hospitalière unifiée et de caractère public sera instituée. Un effort prioritaire sera fait pour améliorer et développer le secteur hospitalier public et en démocratiser la gestion. Dans l'immédiat, les établissements existants du secteur privé à but lucratif seront dotés d'un statut fixant leurs conditions de fonctionnement et leurs obligations. »

« Les trusts pharmaceutiques seront nationalisés et un office national de la pharmacie sera créé.

● La Sécurité sociale

« Le retour au remboursement à 80 % et 100 % des dépenses de santé étant consacré par l'abrogation des ordonnances de 1967, le gouvernement se donnera pour but d'assurer progressivement la gratuité des soins. Le premier pas dans cette direction sera la prise en charge à 100 % des dépenses d'hospitalisation et des cas graves et coûteux.

● La politique foncière

« Pour mettre un terme à la spéculation, les collectivités publiques disposeront des moyens suivants : droit de préemption public sur toutes les transactions de terrains bâtis ou non bâtis, à l'intérieur des périmètres d'urbanisation ; fixation de prix de référence déterminés en fonction d'une période antérieure où les prix des terrains étaient plus stables ; adaptation de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique avec utilisation des prix de référence ; taxe foncière sur les terrains bâtis et non bâtis, déterminée à partir des prix de référence, et taxe sur les « plus-values » foncières au-delà des prix de référence.

COMMENT RÉVISER LA CONSTITUTION ?

Dans leur programme commun, socialistes et communistes font état de leur intention de supprimer ou de modifier certaines dispositions de la Constitution, mais ils ne disent pas comment ils s'y prendraient pour faire prévaloir ces modifications. Voici le texte de l'article 89 de la Constitution, qui précise les modalités d'une révision :

« L'initiative de la révision de la Constitution appartient conjointement au président de la République, sur proposition du premier ministre, et aux membres du Parlement.

« Le projet ou la proposition de révision doit être voté par les deux Assemblées en termes identiques. Le projet est définitif après avoir été approuvé par référendum.

« Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le président de la République décide de le soumettre au Parlement, convoqué en congrès ; dans ce cas, le projet de révision n'est approuvé que si les trois cinquièmes des suffrages exprimés. Le bureau du congrès est celui de l'Assemblée nationale.

« Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.

« La forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision. »

● Le logement

« L'objectif est sept cents mille logements construits par an sera atteint dès les premières années de la législature. Sur ce total, les trois quarts seront construits par le secteur H.L.M. (principalement locales). Les représentants des collectivités et des locataires seront majoritaires dans les conseils d'administration des offices publics d'H.L.M.

● Les transports

« Une priorité sera donnée au développement des transports en commun. Les collectivités locales percevront pour le financement des transports urbains collectifs, là où ceux-ci existent, une taxe progressive sur les entreprises en fonction de la taille de ces dernières. Une carte de transport payée par les employeurs sera délivrée aux travailleurs dans toutes les agglomérations où existent des transports urbains collectifs.

● La lutte contre la pollution

« Pour faciliter la réduction des nuisances, sera créé un fonds de péréquation alimenté par des redevances versées par les industries polluantes selon le volume et la nocivité des pollutions causées.

● L'éducation nationale

« La lutte contre la ségrégation sociale est la question prioritaire. Elle implique la gratuité des études, des livres et fournitures, des transports, à tous les degrés de l'enseignement public ; une aide sociale aux familles et une allocation d'études aux étudiants ; la construction d'un réseau de mille crèches ; l'organisation de maisons de l'enfant accueillant les enfants de la naissance jusqu'à six ans et l'instauration d'un « tronc commun de promotion éducative du cours préparatoire à la classe de troisième » ; la suppression des cloisonnements au sein des C.E.S. ; la prolongation de la scolarité, par étapes aussi rapprochées que possible, jusqu'à l'âge de dix-huit ans ; la lutte contre les retards scolaires ; la prise en charge par l'Etat de l'éducation, des soins et de la prévention pour les enfants et les adultes handicapés ou inadaptés.

« — Tous les secteurs de l'enseignement initial et une part importante de l'éducation permanente seront réunis dans un service public unique et laïque dépendant du ministère de l'éducation nationale. Dès la première législature, les établissements privés — qu'ils soient patronaux, à but lucratif ou confessionnels — percevant des fonds publics seront en règle générale nationalisés. L'intégration progressive de leurs personnels non ecclésiastiques se fera selon des procédures garantissant le droit d'option, le respect des qualifications, le bénéfice des avantages du service public.

« — Le droit à une formation permanente sera garanti à tout travailleur, à toute personne désireuse d'acquies une qualification professionnelle. La législation nouvelle assurera aux travailleurs les garanties concernant la rémunération du temps de formation permanente, le maintien de l'emploi, la prise en compte de l'évaluation de qualification personnelle.

« — La recherche pédagogique fondamentale et appliquée sera développée. La notion d'équipe éducative sera, à tous les niveaux d'enseignement, préférée à celle de maîtres polyvalents. »

Dans l'enseignement supérieur,

« — les sociétés vivant sur fonds publics,

« — les principaux centres d'accumulation capitaliste qui dominent la plus grande partie, voire la totalité de certaines productions,

« — les entreprises qui contrôlent des branches essentielles pour

le développement de l'économie nationale. »

Les secteurs suivants seront nationalisés :

Dans leur ensemble : ressources du sous-sol, armement, industries spatiales et aéronautiques, industrie nucléaire, industrie pharmaceutique ;

Dans leur plus grande partie : industrie électronique (ordinateurs), industrie chimique.

Dès son installation, le gouvernement procédera à la nationalisation des groupes suivants :

Dassault, Rouvess-Uclaf, Rhône-Poulenc ; I.T.T.-France, Thomson-Brandt, Honeywell-Bull, Péchiney-Ugine-Kuhlmann, Saint-Gobain-Général d'Electricité (1).

« La responsabilité particulière de la puissance publique se traduira par des prises de participation financière pouvant aller jusqu'à des participations majoritaires dans la sidérurgie et le pétrole (Usinor-Vallourec, Wendel-Sidélor, Schneider, Compagnie française des pétroles, C.F.R., Total) (1), dans les transports aériens et maritimes, le traitement et la distribution des eaux, le financement des télécommunications, les concessions d'autoroutes. »

« La planification démocratique

Elle s'établira avec la plus large participation des travailleurs et de la population. « Son élaboration sera décentralisée au niveau des organisations des travailleurs, des entreprises, en premier lieu dans le secteur public et nationalisé, des collectivités régionales et locales et des organismes d'usagers. »

« L'aménagement du territoire

La politique d'aménagement du territoire tendra en particulier à réaménager et à réanimer les régions minières et frontalières, à rééquilibrer la région parisienne, à faire sortir l'Ouest et le Centre de leur sous-développement régional.

« La politique industrielle

Certaines actions vitales bénéficieront d'une concentration de moyens, notamment la remise en ordre et le développement des secteurs de production répondant directement aux besoins sociaux (bâtiment, pharmacie, la structure, culture et tourisme), la restructuration des secteurs de l'énergie et des transports, la réorientation des industries d'armement soit en fonction des besoins de la défense nationale, soit à des fins civiles.

« L'Etat interviendra directement ou par l'intermédiaire d'institutions financières, et notamment par sa politique de crédit, dans le financement des équipements collectifs, des infrastructures, dans les grandes opérations industrielles d'intérêt national (...).

« Tout investissement étranger devra présenter une utilité pour l'économie française (technologie nouvelle et capacité productive), dans le respect des conditions fixées par le plan.

« La politique agricole

Pour que la terre ne soit plus objet de spéculation, mais instrument de travail mis, en propriété ou en location, à la disposition des producteurs qui en ont le plus besoin, les ventes et locations foncières seront contrôlées par des offices fonciers cantonaux et départementaux, gérés majoritairement par les agriculteurs élus, avec des représentants des pouvoirs publics et des collectivités locales.

« Une nouvelle politique des prix et des marchés sera appliquée : des mécanismes seront mis en place pour que ce ne soient plus les « gros producteurs » qui reçoivent l'essentiel du soutien public ; la production sera orientée en fonction des besoins par une nouvelle hiérarchie des prix, les marchés seront réorganisés.

« La protection sociale des familles d'agriculteurs sera perfectionnée par un système de financement plus équitable, l'augmentation des prestations familiales.

(1) « Le Monde » du 28 juin a publié la fiche signalétique de ces entreprises.

liales, invalidité et retraites-vieillesse. (...)

« Le gouvernement agira pour modifier profondément le contenu de la politique menée jusqu'ici par la C.E.E. en matière de soutien des prix et d'organisation des marchés. »

● Le commerce, l'artisanat, les P.M.E.

« La charge fiscale des petits commerçants et artisans sera allégée. (...) »

« L'égalité pour tous du régime de prévoyance sociale sera obtenue notamment par l'alignement des avantages des régimes particuliers d'assurance-vieillesse et de maladie sur le régime général de la Sécurité sociale. »

« Les reconversions seront favorisées, l'essor des grandes surfaces contrôlé et le développement des coopératives stimulé. »

● La politique budgétaire et fiscale

« Le budget de l'Etat sera prioritairement orienté vers les consommations et les équipements collectifs. »

« Il sera allégé « par la réduction des dépenses militaires, par la réduction des subventions, crédits et exonérations fiscales abusives dus aux gaspillages capitalistes des ressources dans l'industrie, à la spéculation foncière et immobilière. »

« Les prélèvements fiscaux sur les entreprises, tant nationalisés que privés, seront accrus : « La fiscalité pesant sur la population laborieuse sera allégée, en premier lieu en ce qui concerne les revenus modestes, qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu ou des impôts sur la consommation populaire. »

« Parmi un grand nombre de mesures fixées par le programme, on relève : la suppression des avantages aux revenus mobiliers (sauf les livrets d'épargne populaire), l'instauration de réductions pour le logement familial, la « lutte effective » contre les fraudeurs, la suppression de la T.V.A. sur certains produits de première nécessité. « L'avis fiscal et les autres privilèges dans les impôts sur les revenus du capital seront éliminés. »

● Les prix et la lutte contre l'inflation

« La lutte contre l'inflation sera menée sur plusieurs fronts à la fois : la politique fiscale, action par les marchés publics, politique du crédit, lutte contre la spéculation foncière et immobilière, contre les gaspillages des ressources et le gonflement des frais improductifs dans la production et la commercialisation capitalistes, élimination des dépenses parasitaires de l'Etat.

● La défense de la monnaie

« Le gouvernement prendra, dès le départ, des mesures rigoureuses en s'appuyant sur le secteur nationalisé (et en premier lieu le secteur bancaire), en mettant en place un contrôle des changes renforcé. La spéculation contre la monnaie constituera un délit défini par la loi. (...) Il recherchera des accords de coopération économiques et monétaires pour défendre le franc, notamment avec les Etats membres de la C.E.E. »

● La politique monétaire et financière

« La Banque nationale d'investissement sera chargée de financer une grande partie des investissements de l'industrie. »

« La Banque de France et le Conseil national du crédit, dont les statuts seront démocratisés, exerceront un contrôle réel de la distribution du crédit. (...) »

« Conscient des obstacles légués par la domination capitaliste sur les structures et les comportements sociaux, le gouvernement maintiendra les équilibres financiers en s'appuyant sur une nouvelle logique de la croissance. (...) »

« Le développement de la démocratie économique et politique, appuyé sur un large secteur public et sur la participation active des travailleurs, permettra d'instaurer une autre logique — celle d'une croissance équilibrée au service du plus grand nombre. »

du parti socialiste et du parti communiste français

L'actuelle Communauté économique européenne. Les communistes ont, dans ce domaine, obtenu le maintien de la référence à la règle d'unanimité pour les décisions prises en conseil des ministres grâce à la référence à l'article 235 du traité de Rome.

Le compromis sur les nationalisations donne pour une part satisfaction aux socialistes puisqu'il prévoit diverses méthodes de prise de contrôle par l'Etat des groupes industriels. En ce qui concerne le secteur de l'armement, le groupe Dassault, nommé dans le programme, sera nationalisé dès le début de la législature, alors que le groupe Matra sera nationalisé dans une deuxième étape qui n'est pas encore précisée.

Si le programme commun laisse planer quelques doutes sur l'action que la gauche mènerait à moyen terme, il précise en revanche certains points prévus par le programme communiste et le programme socialiste. Tel est le cas notamment pour la Cour suprême, dont les deux formations prévoient la mise en place. Le P.C. et le P.S. indiquent désormais sa composition en prévoyant qu'un représentant de l'opposition devra y siéger. C'est d'ailleurs l'une des diverses mesures arrêtées pour garantir et élargir les libertés publiques et individuelles. On trouve en effet dans le programme commun l'autorisation d'implanter les partis politiques sur les lieux de travail, et l'annonce d'une plus large autonomie des Assemblées parlementaires dans la mise au point de leur ordre

du jour. L'importance de ce chapitre sur les libertés donne enfin au parti communiste la caution démocratique qui lui est si souvent refusée. Il lui était dès lors plus facile de faire des concessions dans ce domaine, en particulier en annonçant clairement que si les partis de gauche étaient mis en minorité lors d'une élection nationale ils reprendraient leur place dans l'opposition.

La dernière caractéristique de programme commun est qu'il a pour ambition de ne pas rassembler simplement les socialistes et les communistes. Le préambule indique en effet que le document est soumis aux « autres partis et formations démocratiques ».

THIERRY PFISTER.

III. — Démocratiser les institutions

● Les libertés

« Le régime d'*habeas corpus* sera institué, le respect du principe de la présomption d'innocence assuré. Toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer d'un prévenu engagera la responsabilité personnelle de ses auteurs. La garde à vue, la procédure de flagrant délit et les pouvoirs de police judiciaire des préfets seront abrogés, ainsi que les dispositions de la loi du 17 juillet 1970 portant atteinte au droit de mise en liberté provisoire. Seront interdites les mesures temporaires privatives de liberté décidées par l'administration. La France ratifiera la Convention européenne des droits de l'homme et ses protocoles annexes. (...)

« Le Parlement élira pour trois ans un délégué parlementaire à la liberté, qui aura pour fonction d'enquêter sur les violations de la liberté individuelle qui lui auront été signalées et d'en rendre compte au Parlement. La France reconnaîtra solennellement le droit d'asile. »

« Le programme garantit, en outre, les libertés collectives et notamment les libertés syndicales et le droit de grève. »

● La Cour suprême

« Une Cour suprême assurera le respect des règles constitutionnelles, la régularité des opérations électorales de caractère national et la garantie des libertés publiques, individuelles et collectives. (...)

« Elle sera composée de 9 membres dont le mandat durera neuf ans et ne sera pas renouvelable : 3 seront élus par l'Assemblée nationale à la proportionnelle des groupes (2 pour la majorité, 1 pour la minorité), 3 élus par le Sénat dans des conditions identiques, 1 désigné par le président de la République, 2 désignés par le Conseil supérieur de la magistrature. »

● La police

« Les personnels de police bénéficieront du statut général de la fonction publique. La police judiciaire sera rattachée au ministère de la Justice. Les polices parallèles seront dissoutes. Le S.D.E.C.E. (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage) sera supprimé. »

● La justice

« Le Conseil supérieur de la magistrature sera démocratisé. « Les juges d'instruction ne dépendront plus du parquet, notamment pour leur notation. Le principe d'inamovibilité des magistrats du siège sera étendu à ceux de l'ordre administratif qui seront rattachés au ministère de la Justice. Les juridictions d'exception disparaîtront, qu'il s'agisse de la Cour de sûreté ou des tribunaux militaires fonctionnant en temps de paix. »

« La peine de mort sera abolie. »

● Les partis

« La pluralité des partis est nettement reconnue, ainsi que leur accès aux moyens d'information de l'Etat, sous le contrôle de la Cour suprême. Aucune confusion, est-il précisé, ne s'établira entre les partis et l'appareil de l'Etat. Les élections se dérouleront suivant le principe de la représentation proportionnelle tant pour les élections à l'Assemblée nationale que pour les assemblées régionales. Les partis et les candidats aux élections devront publier leur budget. Les frais de campagne électorale seront plafonnés. »

« Si la confiance du pays était refusée aux partis majoritaires, ceux-ci renonceraient au pouvoir pour reprendre la lutte dans l'opposition. Mais le pouvoir démocratique, dont l'existence implique le soutien d'une majorité populaire, aura pour tâche principale la satisfaction des masses laborieuses et sera donc fort de la confiance sans cesse plus active qu'elles lui apporteront. »

● Le président de la République

« Il appartient au gouvernement responsable devant l'Assemblée nationale de déterminer et de conduire la politique de la nation. L'article 16, qui permet au président de la République de s'arroger tous les pouvoirs, sera abrogé. Le pouvoir de décision sans contreseing sera limité à la désignation du premier ministre, aux messages du Parlement, aux rapports avec la Cour suprême et à la dissolution ; l'article 19 de la Constitution sera modifié en ce sens. »

« Le référendum ne pourra être utilisé comme un moyen de faire plébisciter la politique présidentielle contre le Parlement ; l'article 11 de la Constitution sera précisée en ce sens. »

« La durée du mandat du président de la République sera fixée à cinq ans, un délai suffisant entre son élection et celle des députés à l'Assemblée nationale évitant toute simultanéité. »

● Le Parlement

« Chaque assemblée déterminera librement, par son règlement intérieur, ses règles de fonctionnement, et notamment le nombre, la composition, la compétence et la durée de ses commissions. Les pouvoirs des commissions d'enquête seront étendus. »

« Le président de la République ne pourra plus s'opposer à la réunion du Parlement en session extraordinaire et les assemblées deviendront maîtresses de leur ordre du jour pour plusieurs séances par semaine. Le domaine de la loi doit en outre être étendu et précisé. L'article 38 de la Constitution, qui autorise le gouvernement à prendre des mesures législatives par voie d'ordonnances, sera modifié. L'usage du vote bloqué sera réglementé. L'incompatibilité entre le mandat parlementaire et les fonctions ministérielles sera supprimée. »

● Le contrat de législature

« Le programme de gouvernement pour la réalisation duquel la majorité a été élue constituera le contenu politique du contrat de législature, proposé au début de la législature par le premier ministre dans les quinze jours qui suivront sa désignation par le président de la République. »

« Le contrat de législature comportera des engagements réciproques entre le gouvernement et le Parlement et définira les objectifs de la majorité pour la durée de la législature, ainsi que les voies et les moyens pour les réaliser. (...)

« L'Assemblée nationale, statuant à la majorité de ses membres, accordera sa confiance au premier ministre et au gouvernement sur la base du programme de gouvernement qui deviendra le contrat de législature. »

« En adoptant le contrat de législature, le gouvernement prendra des engagements précis et datés et la majorité s'engagera à lui consentir les moyens législatifs et financiers nécessaires. »

« En cas de crise grave, de rupture de contrat de législature constatée par l'adoption d'une motion de censure, le président de la République, s'il ne prononce pas la dissolution de l'Assemblée nationale, nommera le premier ministre et les membres du gouvernement. Le premier ministre engagera alors devant l'Assemblée nationale, suivant l'article 49, la responsabilité du nouveau gouvernement sur son programme. »

LES NÉGOCIATEURS

Pour parvenir à mettre au point leur programme commun de gouvernement, socialistes et communistes avaient désigné deux délégations conduites par les têtes de file des deux formations : MM. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., et Georges Marchais, secrétaire général adjoint du P.C.F. Trois rencontres au sommet ont eu lieu, plus un entretien secret entre MM. Marchais et Mitterrand, le 20 mars. La première réunion, le 22 mars, avait été marquée par l'échec des discussions sur la mise au point d'une attitude commune lors du référendum sur l'élargissement de la C.E.E. La deuxième séance, le 22 juin, avait permis de conclure l'accord sur les chapitres sociaux ainsi que sur l'essentiel de la politique étrangère. Enfin, le 26 juin, le texte définitif a été mis au point.

Entre ces réunions « au sommet » un groupe de travail commun a travaillé sous la responsabilité de MM. Pierre Mauroy, membre du secrétariat du P.S., et Roland Leroy, membre du secrétariat du P.C.F. Durant les rencontres, au cours desquelles le texte était définitivement arrêté, les deux hommes s'isolaient d'ailleurs régulièrement pour rédiger le programme tel qu'il venait de naître des discussions. Dans le cadre du groupe de travail, quatre commissions avaient été mises en place, correspondant aux quatre parties du programme.

« VIVRE MIEUX, CHANGER LA VIE » : M. Pierre Béréguvov, qui remplaçait M. Mauroy, pour

Dans le cas où le premier ministre n'obtiendrait pas l'accord de l'Assemblée nationale sur son programme, la dissolution de l'Assemblée nationale sera prononcée obligatoirement par le président de la République. La Constitution sera modifiée en ce sens. Le contrat de législature traduira l'accord politique entre les partis qui s'engageront à s'opposer par le vote négatif de leurs élus à la constitution d'un gouvernement s'appuyant sur une autre majorité que la majorité de gauche issue du suffrage universel.

● Les collectivités territoriales

« L'autonomie communale sera renforcée grâce à la suppression du contrôle a priori du préfet et des services financiers et techniques de l'Etat. Seul restera un contrôle a posteriori sur la légalité des décisions prises. (...)

● Les collectifs territoriaux

« Un système de péréquation entre les communes sera assuré au niveau départemental. Les subventions reçues par les communes seront globales, ce qui donnera à celles-ci la maîtrise de leur affectation. »

« Le programme indique que les régions disposeront d'une assemblée élue au suffrage universel direct. »

● L'administration

« Aucune entreprise privée ne pourra recruter pour des postes de responsabilité des fonctionnaires ou agents publics ayant appartenu depuis moins de quatre ans aux ministères ou corps chargés du contrôle de leur activité. (...)

« Le mouvement de privatisation du service public organisé par le pouvoir actuel au profit des grandes sociétés capitalistes sera arrêté. Les sociétés d'économie mixte seront réintégrées dans le secteur public. »

● L'information

« Le statut des N.M.P.P. (Nouvelles messageries de la presse parisienne) sera modifié de manière à les soustraire à l'emprise du groupe Hachette et à assurer des garanties démocratiques à la distribution de la presse. (...)

« Disposant de la diffusion à partir du territoire national, l'O.R.T.F. sera dirigée par un conseil d'administration composé en majorité des représentants du Parlement, des personnels de la société, de représentants qualifiés des auditeurs et téléspectateurs. Le conseil d'administration nommera le directeur général qui sera responsable devant lui. »

● La défense nationale

« L'objectif du gouvernement est la réalisation d'un désarmement général, universel et contrôlé. Dans un premier temps, la politique de défense nationale est fondée sur « la renonciation à la force de frappe nucléaire stratégique sous quelque forme que ce soit ; l'arrêt immédiat de la fabrication de la force de frappe française ; la reconversion, selon un échéancier précis, de l'industrie nucléaire militaire en industrie atomique pacifique avec le souci de préserver les intérêts des travailleurs concernés (...). »

« Les signataires du programme commun préconisent l'arrêt immédiat des expériences nucléaires, la cessation « de toute vente d'armes et matériels de guerre aux gouvernements colonialistes racistes ou fascistes », la « stricte réglementation des ventes éventuelles d'armements à l'étranger », et ils poursuivent : »

« Soucieux d'assurer la sécurité de la France en tenant compte de l'état actuel du continent européen, le gouvernement fondera sa politique de défense nationale tout à la fois sur la recherche de la sécurité collective et du désarmement, le respect de ses alliances et une réorganisation des forces armées françaises. Tout en refusant de réintégrer l'OTAN, la France ne s'interdira pas de conclure, si besoin est, aussi bien des alliances défensives que des traités de non-agression. Dans la mesure où un système de sécurité collective européen l'impliquerait, des forces de l'armée française pourront y concourir. Dans le cadre de ses tâches de défense nationale, le gouvernement définira une stratégie militaire permettant de faire face à tout agresseur éventuel quel qu'il soit. »

● La sécurité européenne

« Le programme se prononce pour la dissolution simultanée du traité de l'Atlantique nord et du pacte de Varsovie, et propose que les Etats-Unis et le Canada participent à la conférence des Etats pour la sécurité et la coopération en Europe. La gauche cherchera à favoriser « des mesures partielles de désarmement en Europe : création de zones dénucléarisées, gel des armements en Europe centrale, réduction contrôlée et équilibrée des forces et des armements en Europe ». »

« Son gouvernement pratiquera en toutes circonstances, « dans le respect des alliances actuelles de la France, une politique indépendante des blocs militaires. »

● CONTRIBUTER A LA PAIX ET DEVELOPPER LA COOPERATION INTERNATIONALE

« M. GERARD JAQUET, ancien ministre, membre du secrétariat du P.S., d'une part, et M. Jean Kanapa, de l'autre. »

« M. Kanapa, membre du comité central du P.C.F., est plus spécialement chargé de suivre, au sein de cette instance, les questions de politique étrangère. »

« Les autres membres des délégations étaient : »

« Pour le parti socialiste : MM. Gaston Defferre, président du groupe de l'Assemblée nationale ; André Bouloche, membre du bureau exécutif, député ; Jacques Enock, membre du comité directeur et proche collaborateur de M. Alain Savary ; Jacques Piette, membre du bureau exécutif et proche collaborateur de M. Guy Mollet, et Jean Popperen, membre du bureau exécutif, président de l'association Etudes, recherches et informations socialistes (ERIS). »

« M. Chevenement, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, ancien secrétaire général du CERES (Centre d'études, les recherches et d'éducation socialiste), est membre du secrétariat national du P.S. depuis le congrès d'Issy-les-Moulineaux, en juin 1971, et chargé de l'élaboration du programme. »

« M. Jourdain, membre du comité central du P.C.F., est le directeur de la revue « Economie et politique. »

« DEMOCRATISER LES INSTITUTIONS, GARANTIR ET DEVELOPPER LES LIBERTES » : M. Pierre Joxe, pour le parti socialiste, et, pour le parti communiste, M. Robert Ballanger, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale. »

« M. Joxe, auditeur à la Cour des comptes, est le fils de J. Louis Joxe, ancien ministre. Avant d'entrer au secrétariat national du P.S., il était secrétaire général adjoint de la Convention des institutions républicaines. »

« M. Joxe, auditeur à la Cour des comptes, est le fils de J. Louis Joxe, ancien ministre. Avant d'entrer au secrétariat national du P.S., il était secrétaire général adjoint de la Convention des institutions républicaines. »

● La Communauté économique européenne

« Le gouvernement aura à l'égard de la C.E.E. un double objectif : »

« — D'une part, participer à la construction de la C.E.E., à ses institutions, à ses politiques communes, avec la volonté d'agir en vue de la libérer de la domination du grand capital, de démocratiser ses institutions, de soutenir les revendications des travailleurs et d'orienter dans le sens de leurs intérêts les réalisations communautaires. »

« — D'autre part, préserver au sein du Marché commun sa liberté d'action pour la réalisation de son programme politique, économique et social. »

« En tout état de cause, le gouvernement gardera le droit d'invoquer les clauses de sauvegarde prévues par le traité de Rome. Il exercera librement le droit, du reste non limité par le traité, de définir et d'étendre le secteur public de l'économie sur son territoire. Il se réservera de définir et d'appliquer sa propre politique nationale du crédit et d'utiliser tous autres moyens propres à réaliser la planification démocratique nationale. Il sera responsable devant l'Assemblée nationale, comme dans tout autre domaine de sa politique, des décisions que les représentants gouvernementaux prendront dans les organes de la Communauté. »

« Les partis de gauche prévoient notamment la démocratisation du Conseil économique et social et du F.E.O.G.A. (Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles). Ils demandent que les représentants français à l'Assemblée de la Communauté soient désignés proportionnellement à leur importance au sein du Parlement national. »

« Appréciées cas par cas et limitées aux domaines dévolus aux attributions de la Communauté, les délégations de compétence nécessaires seront décidées par les pays membres dans l'intérêt commun en application de l'article 235 du traité de Rome. (...)

« L'appartenance à la Communauté ne pourra constituer un obstacle à la coopération économique et politique la plus large avec tous les pays, sans distinction de régime économique et social. »

Dans la presse parisienne

LE FIGARO : une union hors nature.

« En dehors de M. Mitterrand sacrifiant jusqu'à l'honneur de son parti au seul souci de prétendre accéder à la présidence de la République et pour lequel tous les moyens sont bons — qui ne verra pas là une véritable patinoïde ? »

« Et d'abord, quel est le militant conscient de l'ancienne formation de Léon Blum — mieux placé que personne pour savoir où mène le fameux bout de chemin avec les robots du P.C. — auquel un tel « accord » fera illusion ? »

« (...) Le communisme est une fin en soi. Peu importe les moyens employés. Un seul but compte : détruire la démocratie dont on se réclame à tout propos et hors de propos pour l'atteindre. (...) Fort de lui et poussé irrésistiblement par ses ambitions, le premier secrétaire du parti socialiste récidive. »

(LOUIS GABRIEL-ROBINET.)

LA NATION : une hypocrisie.

« Il s'agit, à tous égards, d'une hypocrisie, grâce à laquelle on compte faire assez de dupes dans le pays pour que l'opération réussisse. Hypocrisie des socialistes : ils font semblant de croire que les communistes ont changé, tout en sachant qu'il n'en est rien, car si les communistes ont changé en apparence, c'est uniquement en vue d'aboutir. Hypocrisie des communistes : ils ont fait des concessions avant tout dans le but de passer enfin aux yeux de l'opinion pour un parti comme un autre et, par conséquent, susceptible d'être au pouvoir tout comme un autre (...). »

« Que conclure de tout cela, si ce n'est qu'une majorité unie devra montrer plus précisément que jamais à l'heure du bilan tout ce qu'il y a de positif dans ce bilan et décrire très précisément la fatale dégradation qui s'installera à partir du moment où le pays serait livré, au sein d'une Europe encore balbutiante mais grosse de tant de possibilités, à une expérience si profondément traumatisante. »

(JACQUES DE MONTALAIS.)

● Les conflits en cours

« Le gouvernement orientera son action vers l'arrêt de la guerre au Vietnam et dans toute l'Indochine. Il agira pour le retrait total des forces américaines et un règlement politique, dans le cadre de la conférence de Paris (...). »

« Il s'efforcera de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité au Proche-Orient, dans le respect du droit à l'existence et à la souveraineté de tous les Etats de la région, notamment de l'Etat d'Israël, ainsi que des droits nationaux du peuple arabe de Palestine. Il fondera son activité, en ce sens, sur la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967. »

« Il se prononcera pour l'entrée des deux Etats allemands à l'ONU. Il entreprendra d'établir avec la République démocratique allemande des rapports nouveaux devant aboutir à la reconnaissance de cet Etat. Il reconnaîtra la République démocratique du Vietnam, la République démocratique populaire de Corée et le gouvernement royal d'union nationale du Cambodge. »

● Les D.O.M. et T.O.M.

« Le gouvernement reconnaîtra le droit à l'autodétermination des peuples des départements et territoires d'outre-mer. »

● La coopération

« Les institutions chargées de la mise en œuvre de la politique de coopération seront démocratisées. Seront, en outre, supprimés tous les organismes parallèles agissant hors du contrôle du gouvernement ou du Parlement, tel le secrétariat à la présidence de la République pour les affaires africaines et malgaches (...). »

« La France agira en faveur d'une réglementation internationale des échanges capables de garantir des prix stables et rémunérateurs aux productions des Etats en voie de développement, pour remédier à la détérioration croissante des termes de l'échange. »

« Prenant en considération les demandes justifiées des Etats africains et malgaches, le gouvernement proposera la révision de la convention d'association conclue entre ces Etats et la Communauté économique européenne (accords de Yaoundé-II) insi que l'augmentation des crédits du Fonds européen de développement. »

L'AURORE : l'indispensable troisième force.

« Ce prétendu programme n'est qu'un panneau électoral (...). Est-il de nature à consolider les positions des socialistes et à rééquilibrer la gauche en leur faveur, autrement dit, au détriment des communistes ? »

« Ici réside le pari, le dangereux pari de François Mitterrand. »

« Il joue évidemment sur un certain dynamisme d'extrême gauche pour neutraliser l'habituelle surenchère communiste, et « pomper » des suffrages radicaux et centristes. Pour aboutir, en dernière analyse, à une confrontation réduite, l'U.D.R. n'ayant plus devant elle que le candidat unique socialiste-communiste. Le rêve d'André Malraux réalisé. »

« Pour qu'un tel calcul réussisse, il faudrait que les démocrates, les libéraux consentent à s'y prêter. A s'y prêter en ne faisant pas l'effort qu'il faut pour constituer entre les deux blocs l'indispensable troisième force. Et ce, assez résolument et assez rapidement pour n'être pas pris de vitesse. La menace incluse dans l'accord Mitterrand-Marchais devrait les stimuler, s'il en est besoin. »

(ANDRÉ GUERIN.)

COMBAT : les gauchistes ignorés.

« Cela ne voulait plus dire grand chose de voter socialiste. Désormais cela devrait avoir un sens. Voilà ce qui est important dans l'événement d'hier. »

« Cela dit, comparer 1972 et 1936, c'est un peu hâtif ! Le Front populaire naquit d'un élan, l'accord d'hier est né d'une longue recherche. Ce sont les événements qui donnent un souffle à l'unité. L'accord d'hier permet au moins à gauche d'attendre les événements avec plus de confiance. Pour l'heure, l'élan, si élan il y a, n'est pas chez les électeurs communistes. Il est, à la rigueur, dans une jeunesse gauchiste. L'accord P.C.-P.S. ignore. C'est peut-être sa grande faiblesse. »

(PHILIPPE TESSON.)

POLITIQUE

Le programme commun du parti socialiste et du parti communiste français

LES RÉACTIONS DANS LES MILIEUX POLITIQUES

M. MARCHAIS : un programme de démocratie avancée qui ouvrira la voie au socialisme.

M. Georges Marchais, secrétaire général adjoint du parti communiste, a déclaré, mardi 27 juin au micro de France-Inter :

« Ce n'est pas un programme de démocratie avancée dont la mise en application ouvre la voie à une société socialiste. Sa mise en œuvre permettra de satisfaire, dès la première législature, aux besoins des travailleurs et créera un climat de confiance susceptible de faire naître en eux la volonté d'aller plus loin.

« C'est une expérience unique : pour la première fois dans leur

histoire, socialistes et communistes rédigent ensemble un programme complet et concret de gouvernement. Pour la première fois, un tel événement se produit dans un pays industriel développé. Nous sommes en France et nous avons une politique qui correspond précisément à la situation française. »

Interrogé sur l'autogestion, à laquelle sont attachés les socialistes, M. Marchais a répondu : « En ce qui concerne la démocratie politique et l'organisation concrète de la participation réelle des travailleurs à la gestion des entreprises, nous nous sommes liés d'accord sans aucune réserve, sans aucune divergence. »

Le secrétaire général adjoint du parti communiste a précisé que communistes et socialistes sont prêts « à discuter et à s'entendre » avec tous ceux « qui s'engageront avec eux à la mise en œuvre du programme ». En particulier, il a annoncé que des entretiens allaient s'ouvrir prochainement avec les radicaux opposés à M. Servan-Schreiber.

LE CERES : le premier accord de lutte du mouvement ouvrier.

Le Centre d'études, de recherches et d'éducation socialistes (CERES), dont le secrétaire général est M. Didier Motchane, constate que « le combat opiniâtre qu'il mène depuis sept ans pour l'unité populaire et la rénovation socialiste franchit un nouveau pas ». Il ajoute : « C'est aux masses, qu'il appartient maintenant, plus que jamais, de donner tout son sens et toute sa portée au premier accord de lutte et de gouvernement du mouvement ouvrier. »

LES SOCIALISTES DE PARIS : le seul moyen de balayer le régime gaulliste-centriste.

La fédération de Paris du parti socialiste, qu'animent notamment MM. Georges Sarre et Jean-Pierre Chevènement, membres du secrétariat national, félicite la direction du parti « d'avoir ainsi mené à bien et dans les délais prévus, le programme fixé à Epinay » en juin 1971. La fédération de Paris souligne : « La gauche s'est donné un programme de gouvernement qui seul peut répondre aux aspirations des travailleurs et permettre de balayer un régime gaulliste-centriste de plus en plus incapable de résoudre les difficultés économiques et sociales et d'étouffer les scandales de toute nature qui le frémissent. »

L'U. D. R. : pure tactique électorale.

Le bureau politique du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale s'est réuni mardi matin 27 juin. Son porte-parole, M. François Gerbaud, a déclaré : « Nous considérons cet accord comme un

accord de pure tactique électorale qui cache mal les très profondes divergences entre les deux partis, notamment sur l'Europe. Notre fidélité, comme notre volonté et notre combat aux prochaines élections, qui auront lieu à leur date, sans aucun doute, seront azés sur la défense de nos institutions, garantie de la bonne gestion de notre pays. Nous devons tout faire pour éviter de retomber dans le régime des partis. »

M. POUDEVIGNE (C.D.P.) : une coalition et non une entente.

M. Jean Poudevigne, député P.D.M. du Gard, secrétaire général du Centre Démocratie et Progrès, dont le président est M. Jacques Duhamel, estime qu'entre le parti communiste et le parti socialiste « il n'y a qu'une coalition, il n'y a pas d'entente ». Il affirme : « Séparés sur tous les vrais grands problèmes, à savoir la vie même de la société française, l'Europe, la défense nationale, ces deux partis ont signé ce genre de compromis pour justifier une alliance électorale. Car il ne s'agit pas d'autre chose que de vouloir gagner des sièges, le pouvoir étant obtenu par surcroît. Désormais, les choses sont claires : l'enjeu des prochaines élections est bien un choix de société. »

Les Jeunes républicains indépendants de Paris affirment : « Cet accord ne manquera pas d'apparaître comme le noyau d'une unité populaire » au second tour des prochaines élections. Le problème est désormais de savoir si l'union électorale de forces hétéroclites trouvera en face d'elle un désordre de formations jalouses de leur autonomie, ou le visage uni de ceux que la recherche commune de la liberté et du progrès rassemble naturellement. »

LA DERNIÈRE CLASSE

Les vacances sont proches pour les députés. Aussi M. Marc Jacquet, président du groupe U.D.R., s'est-il écrit, en ouvrant l'ultime réunion du bureau politique, mardi 27 juin : « C'est aujourd'hui la dernière classe ! » On en a donc profité pour réviser les quelques leçons devenues obscures, touchant notamment à l'assurance des salariés agricoles, au point que, irrité par ce bachotage, le surveillant général, M. Jacques Chirac, a invité les élèves à se préoccuper enfin des grands problèmes politiques.

Volontiers, ont-ils répondu, ravis et flattés de pouvoir enfin parler en classe de ce qui se murmurait dans les couloirs et la cour de récréation sur un éventuel remaniement ministériel ou des élections anticipées. On est toujours plus indulgent à la veille des vacances.

Le meilleur élève, M. René Tomasini, fut chargé de présenter ces « grands problèmes politiques ». A la surprise de tous — et au soulagement du ministre — il commença à parler de la crise monétaire, des futures élections allemandes, etc. Ce n'était pas ce qu'attendaient ses condisciples qui savaient que, dans les classes voisines, celle de M. Giscard d'Estaing et celle de M. Duhamel, on avait abordé les thèmes préférés des élèves. M. Claude Labbé demanda fermement à M. Chirac d'indiquer, sinon les

sujets d'examen des prochaines élections, du moins les modalités selon lesquelles celles-ci se dérouleraient.

La majorité se présenterait-elle unie devant l'épreuve ou accepterait-on les candidatures multiples ? Allait-on céder des circonscriptions aux autres partis de la majorité ou donner la priorité aux sortants ? M. Chirac sur ce point devait être catégorique : les sortants seront reconduits.

Quant aux rapports de l'U.D.R. avec ses partenaires, il ne fallait pas les dramatiser : par notre attitude, nous donnons trop de consistance aux foudrues de M. Poniatowski, déclarait en substance le ministre. M. Charles Bignon souhaitait pour sa part que le président de la République dirigeât personnellement les affaires intérieures du pays, comme il dirige déjà, disait-il, les affaires extérieures, tandis que M. Roland Nungesser demandait que le bateau de la majorité fût bien tenu en main et que l'originalité de l'U.D.R. fût nettement affirmée.

Il se trouva pourtant un élève insolent, M. Raymond Triboulet, pour estimer que tout cela était bien beau, mais qu'un remaniement pouvait changer beaucoup de choses... L'arrivée éventuelle d'un nouveau professeur ne fût pas sans échos, tant il est vrai que certains songeaient plus à la distribution des prix qu'à l'examen de passage. — T. F.

AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Conversations sur le remaniement

M. Gaston Palewski, président du Conseil constitutionnel, a offert, mardi 27 juin, dans les salons du Palais royal, où siège la haute juridiction, une brillante réception. Le président de la République, particulièrement

détendu et souriant, accompagné de Mme Pompidou ainsi que du premier ministre et de son épouse, a longuement serré les mains des invités qui représentaient à la fois le monde des arts, de la politique et de la haute administration.

Les conversations portaient toutes sur un éventuel remaniement du gouvernement et sur le sens à donner au déjeuner qui avait, le même jour, réuni, en tête à tête à l'Élysée, le chef de l'Etat et M. Chaban-Delmas.

A l'issue de cette rencontre, le chef du gouvernement s'était contenté de dire aux journalistes, sur le porche du palais présidentiel : « Si le premier ministre ne peut pas déjeuner avec le président de la République, je me demande alors ce qu'il en est des institutions comme des relations personnelles. »

Plusieurs parlementaires de l'U.D.R. et certains anciens ministres, estimant que le président de la République ne devrait plus longtemps garder le silence, jugeaient que seul un changement de premier ministre pourrait frapper suffisamment l'opinion. La plupart relevaient qu'un simple remaniement de l'équipe de M. Chaban-Delmas ne semblait pas s'imposer politiquement. Mais tout cela n'était que supputations et hypothèses.

M. Pompidou, à qui l'on s'enhardissait même à demander de « tout dire » répondait à un ancien ministre du général de Gaulle : « Je puis être aussi secret que le général. »

Mais, à son air enjoué, aimable, souriant et prolix, chacun pouvait supposer que la décision du président de la République était prise. Mais — faisant allusion à son éventuel prochain voyage en Italie — M. Pompidou a aussi voulu montrer quelle importance primordiale il attachait à sa rencontre avec M. Willy Brandt, puisque c'est en définitive à Bonn, lundi et mardi prochains, que se jouera le destin du Marché commun et le sort du « sommet » européen d'octobre. Ainsi, jusqu'au 4 juillet, le chef de l'Etat pourrait préférer n'avoir qu'une seule idée en tête.

En définitive, se fondant sur de brefs propos échangés ici et là et sur des bribes de conversation saisies au vol, la plupart des invités à cette réception annuelle du Conseil constitutionnel paraissent convaincus que M. Chaban-Delmas conserverait son poste de premier ministre et qu'il proposerait au chef de l'Etat — avant le 14 juillet — quelques modifications à son gouvernement. Ces transformations alimenteront donc à leur tour les hypothèses et les improvisations les plus variées. A. P.

● A propos de l'indemnisation des rapatriés d'Algérie, M. Paul Stehlin, député P.D.M. de Paris, demande dans une question écrite au premier ministre quels sont le nombre des dossiers enregistrés, le nombre des dossiers examinés, le nombre de dossiers qui ont donné lieu à indemnisation, le montant total des indemnisations versées, le montant total du crédit restant disponible.

● ERRATUM. — André Passeron (le Monde) a été élu lundi 26 juin président de l'Association de la presse présidentielle, et non ministérielle, comme nous l'avons annoncé par erreur (le Monde du 28 juin).

L'enjeu

(Suite de la première page.)

Facilitée par la simplification accrue de la lutte, l'entreprise de la majorité sera rendue plus difficile par la vigueur retrouvée de l'opposition. Le temps n'est plus où l'on pouvait affirmer que, si la gauche ne peut rien faire sans les communistes, elle ne peut non plus rien faire avec eux. Un pari est pris qu'il est vain de réduire à l'ambition d'un homme, qui a d'ailleurs autant à y perdre qu'à y gagner. Une dynamique est créée qui, l'expérience l'a souvent démontré, peut avoir un effet multiplicateur sur l'électorat et le militantisme de la gauche. Et à cet égard les socialistes ont pris consciemment le risque, s'ils accèdent au pouvoir avec les communistes et se heurtent à des difficultés graves, notamment d'ordre financier, d'être à la fois soutenus, stimulés et encadrés par des forces populaires, politiques et syndicales, dont les communistes sont les maîtres.

Face à des adversaires rassemblés autour d'un programme plus complet et plus positif que celui du Front populaire, qui, lui, était né d'un double refus, celui du fascisme et celui de la déflation, la majorité devra faire preuve d'imagination et d'initiative, d'unité aussi. En est-elle encore capable après quatorze ans d'exercice du pouvoir et à l'approche de consultations qui la paralysent et la divisent, mais dont l'enjeu la dépasse de beaucoup ? N'est-ce pas, en effet, toute une conception de la société et de l'économie qui est en cause ?

J. F.

LA C.G.T. : le soutien actif des travailleurs.

La commission exécutive de la C.G.T. se réunira le 10 juillet pour « tirer les conséquences » de l'accord P.C.-P.S., « en particulier en ce qui concerne les implications qu'il ne manquera pas d'avoir à l'échelle de tout le mouvement syndical représentatif ».

Le bureau confédéral salue cet accord comme « l'un des plus importants événements qu'ait connus le mouvement ouvrier français » et note qu'« il répond très concrètement aux désirs que la C.G.T. avait exprimés » lors des précédentes rencontres afin que le programme commun soit assuré « du soutien actif des travailleurs ».

● M. Bernard Trémeau, député apparenté U.D.R. de Saône-et-Loire, demande au premier ministre dans une lettre ouverte de lui fournir des explications sur la politique économique et sociale du gouvernement, assurant que, en fonction des réponses qui lui seront données, il prendra une décision au sujet du renouvellement de son mandat parlementaire. Il est urgent, écrit-il, que « l'Etat choisisse les moyens les plus efficaces d'une part et ceux qui respectent le plus les libertés individuelles d'autre part ».

Le député souhaite connaître « les choix fondamentaux des responsables de la majorité » en ce qui concerne « la politique de répartition des revenus » « de lutte pour le plein emploi » et pour « la stabilité monétaire ».

● M. Pierre Messmer, ministre d'état chargé des départements et territoires d'outre-mer, se rendra en visite officielle à Saint-Pierre-et-Miquelon du 3 au 5 juillet prochain.

● Le M.E.A.P. (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix) organise une assemblée d'information jeudi 29 juin à 20 h. 30, 44, rue de Rennes, Paris (8^e), pour tirer les conclusions de « treize années d'efforts » qui ont abouti à l'adoption de la nouvelle législation contre le racisme.

LE DÉBAT SUR L'O.R.T.F.

Le Sénat réprovoque un statut qu'il juge dangereux pour la liberté d'information

Par 176 voix contre 98 (U.D.R. et une partie des « indépendants » et « paysans ») sur 275 votants, le Sénat a voté mardi 27 juin la « question préalable » qui avait été déposée par sa commission spéciale sur l'O.R.T.F., et défendue par les deux rapporteurs, MM. Caillaud (Gauche démocratique) et Diligent (Union centriste).

Ce scrutin, qui a provoqué l'interruption de la discussion sénatoriale, équivaut à un rejet du projet de loi en première lecture. Les sénateurs ont ainsi voulu alerter l'opinion publique sur le danger que le statut

proposé ferait courir, selon eux, à la liberté d'information. « Si un jour des adversaires de la liberté s'emparaient de votre statut, quels seraient vos regrets ! » a notamment déclaré M. Diligent.

Le projet de loi, à la requête du premier ministre, a été immédiatement envoyé devant la commission mixte paritaire qui, en vertu de la procédure d'urgence demandée par le gouvernement, a été aussitôt convoquée. Devant cette commission composée pour moitié de députés et de sénateurs,

affirme notamment le secrétaire d'Etat, on ne s'en prendrait pas à lui avec tant d'insistance, par exemple pour installer des circuits de distribution dans les grands ensembles. »

Au sujet de la distribution qui a été faite entre le gouvernement et l'Etat, M. Malaud déclare : « Le gouvernement représente la majorité librement issue du suffrage universel. Qui pourrait mieux garantir l'autonomie de l'O.R.T.F. ? » Parlant des journalistes de l'Office, il estime que le statut de droit public, qui est leur, offre « plus de garanties » que la convention collective qui régit l'activité de leurs collègues de la presse écrite.

A propos de la tonalité de l'information télévisée, « de son pessimisme, précise-t-il de son catastrophisme, voire même de son sens antinational », le secrétaire d'Etat répond à la requête du sénateur HENRIET et proclame : « Les classiques, l'histoire de France, la formation civique, devraient en effet avoir plus de place à la TV que l'éloge des brigands de grand chemin » (allusion au feuilleton « Mandrin », qui est actuellement projeté sur le petit écran).

M. Malaud indique enfin que la société VidéoGramme-France, née d'un accord entre l'O.R.T.F. et le groupe Hachette, ne jouira d'aucun monopole. PUIS il conclut : « Le Sénat n'est pas appelé à se prononcer à la légère. Je ne pense pas qu'il puisse refuser son accord à des dispositions dont il a si bien contribué à préparer le choix. »

M. DILIGENT : un gouvernement totalitaire trouverait votre projet à sa convenance.

Tel n'est pas l'avis de M. DAILLY (gauche dém.). L'ancien président de la première commission de contrôle de l'O.R.T.F., créée en 1967, affirme que le pays « ne comprendrait pas » que le Sénat « cautionne par un faux débat un faux projet ».

« Nous perdrons la considération de l'opinion, ajoute-t-il, en entrant dans le jeu de ce ravaudage médiocre. Nous ne pouvons nous contenter de ravalier ce qu'il faudrait reconstruire. » M. Dailly cite à ce propos la boutade de M. Caillaud devant la commission spéciale : « Nous attendions

un architecte, on nous envoie un plâtrier. »

Puis il étudie les solutions qui ont été adoptées en Grande-Bretagne par la B.B.C. en Italie et en Hollande. Toutes révèlent la complexité du problème et devraient inciter le gouvernement, estime-t-il, à accepter le délai que réclame le Sénat.

M. CALLAVET vient alors défendre la « question préalable » déposée par la commission dont il est le rapporteur. « Nous vous demandons, dit-il, s'adressant au secrétaire d'Etat, de nous donner la possibilité de poursuivre nos travaux pendant l'été. »

M. CAROUS (U.D.R.), hostile

à l'interruption de la délibération, souligne les inconvénients d'une procédure qui va réduire les facultés d'amendement du Sénat, sans contrepartie, puisque le gouvernement a déjà exprimé son refus de tout report de la discussion. M. Carous approuve d'ailleurs l'attitude gouvernementale, car il estime que ceux qui travaillent à l'O.R.T.F. ont besoin d'avoir rapidement un « patron » pour défendre ceux d'entre eux qui ont pu être soupçonnés à tort.

Pour M. DILIGENT, qui intervient à ce moment, le débat sur la « question préalable » dépasse le niveau de la procédure. Il ne s'agit pas de mesurer les avantages ou les inconvénients respectifs d'une interruption de la délibération sénatoriale ni ses répercussions sur le droit d'amendement des sénateurs. Il s'agit pour le Sénat, devant la volonté manifeste du gouvernement de refuser toute modification de son projet, d'alerter l'opinion publique face à la menace qui pèse

sur son « droit à l'information ». « On s'est battu au siècle dernier, déclare M. Diligent, pour la liberté de l'information. Cette liberté, aujourd'hui nous la savons, ne signifie rien si elle n'est pas garantie par un droit. Or, que nous propose-t-on ? Un texte en régression sur le précédent. Si demain un gouvernement factieux ou totalitaire venait à prendre le pouvoir, il n'aurait pas une ligne à changer : seulement les hommes au conseil d'administration. Si un jour des adversaires de la liberté s'emparaient de votre statut, quels seraient vos regrets ! »

« Je demande au Sénat, conclut-il, de rester dans le droit fil des libertés en jetant au pays un véritable cri d'alarme. »

Une dernière fois, M. Malaud tente de convaincre les sénateurs de la cohérence et de l'efficacité de son projet de loi. Mais ceux-ci, par 176 voix contre 98, refusent de poursuivre une discussion qu'ils estiment vaine.

ALAIN GUICHARD.

La situation de l'institut Gustave-Roussy

Le Sénat a discuté, mardi matin 27 juin, de plusieurs questions orales, dont l'une concernait les difficultés financières de l'Institut Gustave-Roussy, à Villejuif, spécialisé dans la lutte contre le cancer. Mme GOUTMANN (P.C.) voulait savoir quelles mesures le gouvernement comptait prendre pour que cet institut de renommée internationale dispose des ressources nécessaires aux besoins du personnel et des malades, ainsi qu'au développement de la recherche.

« L'agrément technique qui a été donné à cet institut en 1970, a déclaré M. TINAUD, secrétaire d'Etat, n'a été assorti d'aucune promesse quant au financement. Les centres anticancéreux relèvent du droit privé, au contraire des établissements publics. Un projet a été arrêté à 103 millions de francs le 16 juin dernier : le financement en sera principalement assuré par la Caisse des dépôts. L'appel à des crédits privés est également possible depuis le vote de la loi sur la réforme hospitalière. »

Mme Goutmann a répliqué : « Le plan de financement initial prévoyait 50 % de subvention de l'Etat et 25 % de participation de la Sécurité sociale. Il a été revu de façon préjudiciable à

l'établissement, qui devra emprunter 52 millions. Quant au prêt de 40 % imposé à la Sécurité sociale, il serait transformé en subvention dont les collectivités locales assumeront la charge. Bel exemple de transfert ! »

Le Sénat a ensuite adopté le projet de loi relatif au recrutement spécial temporaire d'inspecteurs du travail. Dans son rapport M. MERIC (P.S.) a indiqué que, pour ce recrutement extérieur, ne pourront être nommés par l'administration que les candidats retenus par une commission composée de représentants du corps de l'inspection, présidée par un conseiller d'Etat, et où ne siègeront donc aucun patronat ou confédérations patronales et ouvrières. Les nominations au titre de ce recrutement spécial ne pourront intervenir que dans la limite du quinzième des candidats nommés à la suite du concours de recrutement. Afin de rendre la fonction d'inspecteur du travail suffisamment attrayante pour les éventuels candidats qui auraient déjà derrière eux une assez longue carrière, le projet prévoit que les inspecteurs ainsi nommés seront classés en tenant compte de l'ancienneté qu'ils auront acquise dans leurs activités professionnelles antérieures.